



RENCONTRE D'INFORMATION

Compteurs d'eau
28 mai 2019

ORDRE DU JOUR



- ❖ Préambule
- ❖ Statistiques
- ❖ État de la situation
- ❖ Les frais et la tarification
- ❖ Financement
- ❖ Taxation à la consommation
- ❖ Étapes à venir
- ❖ Coopération
- ❖ Période de questions

PRÉAMBULE



❖ Pourquoi des compteurs d'eau?

- Exigence du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Depuis 2011, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du MAMH exige des municipalités qu'elles exécutent une série de mesures afin d'atteindre les objectifs provinciaux d'économie d'eau potable. Leurs études indiquent une consommation de l'eau anormalement élevée au Québec, ce qui nous situe parmi les plus grandes sociétés consommatrices d'eau (ex. : 35% supérieure à la moyenne canadienne).

Trois objectifs pour l'ensemble du Québec:

1. Une consommation inférieure au premier quartile canadien;
2. Une réduction du taux de fuites en dessous de 20% du volume total d'eau distribuée;
3. Un débit de nuit inférieur à 20% du volume total d'eau distribuée.

STATISTIQUES



❖ Principaux efforts de la Ville de Normandin depuis 2011 :

1. Installation de compteurs sectoriels;
2. Remplacement de 4 tronçons d'aqueduc (diminution de 40% des fuites);
3. Campagne de sensibilisation dans les résidences en 2016 en distribuant 150 trousseaux d'économie d'eau;
4. Embauche d'un responsable du traitement de l'eau.

Suite à ces efforts, la consommation initiale de 2011 s'est vue diminuer de 619 litres/personne/jour à 464 en 2017. Une réduction de notre consommation totale de 16%.

ÉTAT DE LA SITUATION



- ❖ Les pertes potentielles, de nuit, du réseau de la Ville correspondent à $4,9 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$ et rencontrent la cible provinciale de $15 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$.
- ❖ Un maximum de 20% de perte est admissible et notre pourcentage s'élève à 19,3%;
- ❖ La quantité d'eau consommée par personne à la Ville est plus élevée (464 litres/personne/jour) alors que la cible provinciale est de (382 litres/personne/jour);
- ❖ Les quantités d'eau consommées incluent l'ensemble des immeubles;
- ❖ Le compteur d'eau représente le seul outil reconnu par le ministère afin de démontrer l'eau réellement consommée par les différents secteurs (résidentiel, agricole, commercial, industriel et institutionnel);
- ❖ La Ville a bénéficié d'aide financière pour la réalisation du réseau d'alimentation. De ce fait, elle s'est formellement engagée en 2011 à respecter les critères exigés par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.



ÉTAT DE LA SITUATION

Au total, pour rencontrer l'obligation ministérielle et s'assurer d'une équité pour l'ensemble des ICI, **60 résidences et 145 industries, commerces et institutions (ICI)** de la Ville devront être munis de compteurs d'eau d'ici le 31 décembre 2019.

1. Immeubles **résidentiels**:
 - Choisis aléatoirement (échantillonnage établi selon les critères du gouvernement)
2. Immeubles **industriels, agricoles, municipaux et institutionnels**;
3. Immeubles **commerciaux** dont l'usage est ciblé par le MAMH comme étant de grands consommateurs.



LES FRAIS ET LA TARIFICATION

❖ Immeubles résidentiels

- La Ville fournit gratuitement le compteur d'eau;
- La Ville installe gratuitement le compteur d'eau et tout accessoire connexe exigé par les codes en vigueur;
- Aucune tarification prévue: seulement des statistiques demandées par le MAMH;
- Obligatoire pour toutes nouvelles constructions.

❖ Immeubles autres que résidentiels

- La Ville fournit gratuitement le compteur d'eau;
- Installation du compteur d'eau et des fournitures connexes exigées par les codes en vigueur aux frais du propriétaire;
- Tarification à définir en 2021, soit après une année de lecture;
- Obligatoire pour toutes nouvelles constructions.

FINANCEMENT



- ❖ Adoption du projet de règlement 549-2019 le 13 mai 2019
- ❖ Adoption du règlement 549-2019 le 10 juin 2019
- ❖ Registre des personnes habiles à voter le 19 juin 2019
 - S'il y a moins de 255 signatures:
 - Le règlement sera approuvé par les personnes habiles à voter
 - S'il y a 255 signatures et plus:
 - Le Conseil aura à statuer sur la suite du processus, mais l'obligation du MAMH demeure.
- ❖ Confirmation du MAMH pour le règlement d'emprunt

FINANCEMENT (SUITE)



- ❖ Règlement d'emprunt de 296 000 \$ remboursable sur 10 ans.
- ❖ Cet emprunt représente la totalité des coûts et s'ajoute aux dettes actuelles.

FACTURATION À LA CONSOMMATION



❖ Immeubles résidentiels

- Aucune tarification prévue: seulement des statistiques demandées par le MAMH;

❖ Immeubles autres que résidentiels

- Une lecture de la consommation sera effectuée à la fin de 2020 et la facturation sera déterminée sur le compte de taxes de 2021;
- Présentement, le taux établi pour les entreprises possédant un compteur d'eau est des 0.65 \$ du m³.



ÉTAPES À VENIR

1. Visite des immeubles par un représentant municipal pour l'évaluation précise des besoins :

- localiser l'entrée d'eau;
- noter le diamètre de la conduite;
- évaluer le matériel requis et la pose pour le secteur résidentiel;
- prévoir environ 30 minutes.

2. Appels d'offres et réception des commandes:

- appel d'offres pour l'installation des compteurs dans le secteur résidentiel;
- appel d'offres pour l'achat de compteurs et du système de relève;
- réception des compteurs et accessoires connexes.

ÉTAPES À VENIR (SUITE)



3. Installation

❖ Immeubles résidentiels

- Avis de planification de la visite d'installation;
- Installation par un plombier membre de la CMMTQ.

❖ Immeubles autres que résidentiels

- Avis d'intention et de cueillette de compteurs par les propriétaires, maximum 21 jours;
- Installation par un plombier membre de la CMMTQ selon le délai prescrit (60 jours, à compter de la date de disponibilité des compteurs).

ÉTAPES À VENIR (SUITE)



4. Approbation

- Transmission à la municipalité de l'attestation de conformité signée par le plombier;
- Visite du représentant municipal pour l'inspection du compteur et l'apposition des scellés.

4. Suivi

- Relevé, inspection et entretien des compteurs.

COOPÉRATION



- ❖ Comme l'installation de compteurs d'eau est une exigence gouvernementale, il est important d'obtenir votre coopération pour les différentes étapes de la démarche (visite d'évaluation, visite d'installation et inspection).

- ❖ Votre collaboration sera grandement appréciée.

PÉRIODE DE QUESTIONS



Merci pour votre participation.

LA PRÉSENTATION SERA DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE.